

De : [Accès à l'information - Montréal](#)
À :
Objet :
Date :
Pièces jointes :

Bonjour,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 10 juillet dernier, concernant le 1350, boulevard Hymus à Dorval, lot : 1 523 090, Cadastre du Québec.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande.

Vous noterez que, dans certains de ces documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23-24, 53-54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information
Bureau de Montréal / LR
Direction de l'accès à l'information
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE :7430-06-01-20139-00

DATE DE RÉDACTION :02-01-03

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION :01-12-11,01-12-14

INSPECTEUR :
Jean-Pierre Filiatrault

ACCOMPAGNÉ DE :

LIEU INSPECTÉ

CAT inc
1350 boul.Hymus
Dorval

ADRESSE POSTALE (si différente)

PLAIGNANT(E) : N/A () Rencontré oui (☐) non (☐)

NOM / ADRESSE

TÉLÉPHONE

PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

NOM / FONCTION

M.John Weistein
M.Angelo Caprini ent.gen

TÉLÉPHONE

art. 53-54

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :

PHOTO(S) (x) Nombre : (8) CROQUIS () PLAN(S) () CARTE(S) ()

AUTRE(S) ANNEXE(S) : ()

1.

2.

Vérifier le bien fondé de la plainte

BUT(S) :

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7430-06-01-200139-00

DATE DE RÉDACTION :02-01-03

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

L'inspection du 11 décembre 2001 nous a permis de constater le remblai réalisé sur la rive du ruisseau Bertrand à la limite de la propriété de la compagnie CAT inc localisée au 1350 boulevard Hymus à Dorval. Ce remblai constitué de terre s'étend sur pratiquement la largeur du lot bordé par le ruisseau Bertrand.(photos # 1 à 3).Au cours de cette inspection ,j'ai rencontré M.John Weistein représentant de CAT inc et lui ai expliqué la réglementation en vigueur .A la suite de cette rencontre il a été entendu qu'il procéderait à l'enlèvement dudit remblai au cours des prochains jours.

Le 12 décembre 2001, art. 23-24 i entrepreneur général art. 53-54 me contacte pour m'informer qu'il a été mandaté pour apporter les corrections demandées par le MENV.Nous nous entendons et celui-ci me confirmera l'échéance des travaux. Au cours de la journée, j'ai reçu une confirmation .

L'inspection du 14 décembre 2001,nous a permis de constater l'enlèvement du remblai (photos# 4à7) et l'ensemencement de la rive perturbée .(photos#7,8)

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7430-06-01-200139-00

DATE DE RÉDACTION : 02-01-03

3. CONCLUSION

Les corrections demandées ont été apportées.

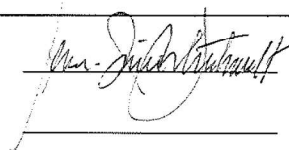
4. RECOMMANDATION(S)

Fermer le dossier.

5. VÉRIFICATION

- RÉDIGÉ PAR : Jean-Pierre Filiatrault

- VÉRIFIÉ PAR :

 02/01/03

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

N/Réf :
Page : de

PHOTO : DATE :
identification:
Remblai pour la voirie
des pourpier Portland
à l'extrémité du site
DPT 100



PHOTO : DATE :
identification:
Remblai de terre
pour la voirie des
pourpier Portland



N/Réf :	
Page :	de



PHOTO :	DATE :
4,5	01/12/14
Identification:	
Erosionnement du	
pavement en	
1350 km. de la	
Donat. CAT. inc	



PHOTO :	DATE :
6,7	01/12/14
Identification:	
Erosionnement	
de la voirie	



N/Réf :
Page : de

# PHOTO : 8	DATE : 01/12/14
Identification:	



# PHOTO :	DATE :
Identification:	

# PHOTO :	DATE :
Identification:	